

AUTORISATION DE PUBLICATION D'UNE PHOTO D'UN BIEN PRIVÉ

Les Parties, soussignées, c'est-à-dire

Le/la Propriétaire du Bien,

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Demeurant :

Téléphone :

Mail :

Inclure, le cas échéant, la liste de l'ensemble des copropriétaires ou co-indivisaires :

D'une part,

et le/La Photographe,

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Demeurant :

Téléphone :

Mail :

D'autre part,

Ont ensemble librement convenu ce qui suit :

Article 1) : Le/la Propriétaire du Bien *(et la liste de l'ensemble des copropriétaires ou co-indivisaires, le cas échéant)* atteste(nt) être le(s)/la seul.e.s (co-)propriétaire(s) du Bien suivant :



Type de bien :

Adresse précise :

Article 2) : Le/la Photographe a dûment sollicité auprès du/de la Propriétaire l'autorisation de réaliser une prise de vue du bien ci-dessus présenté.

Article 3) : Le bien a été photographié en date du ___/___/___ à ___ h ___

Article 4) : Le/la Photographe déclare vouloir utiliser cette photographie dans le cadre du concours photo « **Arbres ou bâtisses du Seignanx** » organisé **du 15 juin au 1^{er} octobre 2022** par la Communauté de communes du Seignanx. Il/elle déclare vouloir présenter la photographie dans la catégorie suivante :
(Cocher la case correspondante)

- | Arbres | Bâtisses |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1^{ère} catégorie : - « Arbres du Seignanx » pour les jeunes de 12 à 18 ans | <input type="checkbox"/> 2^e catégorie : « Bâtisses du Seignanx » pour les jeunes de 12 à 18 ans |
| <input type="checkbox"/> 3^e catégorie « Arbres du Seignanx » pour les adultes (plus de 18 ans) | <input type="checkbox"/> 4^e catégorie : « Bâtisses du Seignanx » pour les adultes (plus de 18 ans) |

Article 5) : Le/la Propriétaire autorise le/la Photographe à faire usage de la photographie prise notamment par le biais de l'exposition numérique organisée par la Communauté de communes du Seignanx. Cette photographie sera soumise au vote des habitants si elle est retenue par le jury, et exposée dans la catégorie dans la catégorie sélectionnée. Elle pourra être reproduite dans les supports de communication papier ou numériques de la Communauté de communes du Seignanx ainsi que des communes membres de l'intercommunalité.

Article 6) : Les Parties conviennent expressément que cette autorisation n'inclut pas une utilisation à des fins publicitaires de l'image du Propriétaire, qui, le cas échéant, devra donner lieu à une autorisation spécifique de sa part.

Le/la Photographe s'interdit de procéder à toute exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du Propriétaire.



Article 7) : Le/la Propriétaire déclare avoir renoncé en toute connaissance de cause à toute rétribution financière. Il ne pourra prétendre à aucune autre rémunération du fait de l'exploitation des photographies réalisées dans le cadre du présent accord.

Article 8) : Le/la Photographe consent à communiquer des tirages/fichiers au format JPG issus de la séance au/à la Propriétaire.

Article 9) Le/La Propriétaire s'engage à n'en faire qu'un usage strictement personnel, sans aucun formatage, recadrage, retouche ou autre modification, et en indiquant systématiquement en caractères très lisibles sous chaque photographie le pseudonyme, ou, à défaut, le nom du/de la Photographe.

Fait en 2 exemplaires à :

Le :

Le / La Propriétaire
Nom Prénom

Le / La Photographe
Nom Prénom

Signature

Signature

Signatures précédées de la mention «Bon pour accord», et accompagné d'une photocopie de la carte d'identité recto/verso et d'un justificatif de domicile du Propriétaire